

FORVIS MAZARS

Société par actions simplifiée au capital de 452 240 euros
Siège social : 7 avenue du Pré Félin - PAE des Glaisins - Annecy-le-Vieux
74940 Annecy
428 288 484 RCS Annecy

**DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 19 DECEMBRE 2025**

Extrait

.../

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025, s'élevant à 92 177 euros, au compte « Report à nouveau », lequel compte tenu de cette affectation, est ramené de (603 771) euros à (511 594) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des associés prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

.../

Certifié conforme.

DocuSigned by:

6D723299586740F...

Emmanuel CHARNAVEL
Président

Certifiés conformes par le Président,
M. Emmanuel CHARNAVEL

19/12/2025

DocuSigned by:

Emmanuel CHARNAVEL

6D723299586740F...

Comptes annuels

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

FORVIS MAZARS

7 Avenue DU PRE FELIN
74940 ANNECY LE VIEUX
Tél. 04 50 27 71 05
Fax. 04 50 27 69 05
APE : 6920Z -
Siret : 42828848400036

**forvis
mazars**

FORVIS MAZARS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
109 Rue TETE D'OR

69006 LYON

Tél : 04.26.84.52.52.

Fax : 04.26.84.52.59.

Courriel :

Web :

Sommaire

Etats de synthèse	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	8
Règles et méthodes comptables	9
Faits caractéristiques	11
Notes sur le bilan	12
Notes sur le compte de résultat	16
Autres informations	17
Etats détaillés	18
Bilan détaillé	19
Compte de résultat détaillé	21
Liasse fiscale	24
Documents complémentaires	55

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2025	Net 31/08/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 276 559	488 018	788 541	788 541
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 276 559	488 018	788 541	788 541
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	38 762		38 762	17 031
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	276 239	142 697	133 542	165 949
Autres créances	51 786		51 786	55 375
Charges constatées d'avance (3)				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	612 060		612 060	547 775
TOTAL ACTIF CIRCULANT	978 846	142 697	836 150	786 131
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif				
TOTAL GENERAL	2 255 405	630 715	1 624 690	1 574 671
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/08/2025	31/08/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	452 240	452 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	45 224	45 224
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 481 601	1 481 601
Report à nouveau	-603 771	-662 484
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	92 177	58 712
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 467 470	1 375 294
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	23 932	59 663
Emprunts et dettes financières diverses (3)		171
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 604	78 380
Dettes fiscales et sociales	75 283	61 164
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 400	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	157 220	199 378
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif		
TOTAL GENERAL	1 624 690	1 574 671
(1) Dont à plus d'un an (a)		27 905
(1) Dont à moins d'un an (a)	157 220	171 472
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		53
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/08/2025	31/08/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	648 678		648 678	1 003 071
Chiffre d'affaires net	648 678		648 678	1 003 071
Production stockée			21 731	-39 996
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions			163 564	28 152
Produits des cessions d'immobilisations				
Autres produits			46	172
Total produits d'exploitation (I)			834 019	991 398
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			593 639	831 753
Impôts, taxes et versements assimilés			580	4 662
Salaires				17 496
Cotisations sociales				7 631
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			122 814	69 876
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations cédées				
Autres charges			215	431
Total charges d'exploitation (II)			717 248	931 849
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			116 771	59 549
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			574	837
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			574	837
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-574	-837

Compte de résultat

RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	116 197	58 712
--	---------	--------

Compte de résultat (suite)

	31/08/2025	31/08/2024
Impôts sur les bénéfices (X)	24 020	
Total des produits (I+III+V+VII)	834 019	991 398
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	741 842	932 686
BENEFICE OU PERTE	92 177	58 712

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : FORVIS MAZARS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2025, dont le total est de 1 624 690 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 92 177 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/10/2025.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/08/2025 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règlement ANC 2022-06

La Société a décidé d'appliquer par anticipation le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers pour établir ses comptes annuels à compter de l'exercice comptable 2024/2025 ouvert au 1er septembre 2024.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Travaux en cours :

Les travaux en cours incluent les prestations de services rendues et non encore facturées.

L'estimation des travaux en cours et donc des produits liés aux prestations de services rendus est fondée sur un examen particulier des travaux exécutés, facturés et restant à facturer en fonction du degré d'avancement de la mission.

Ils sont valorisés à leur valeur probable de vente hors taxe.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Par décision unanime du 18 décembre 2024, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société.
Nouvelle dénomination : Forvis Mazars.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 276 559			1 276 559
Immobilisations incorporelles	1 276 559			1 276 559
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 276 559			1 276 559

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 328 024 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	328 024	328 024	
Créances Clients et Comptes rattachés	276 239	276 239	
Autres	51 786	51 786	
Total	328 024	328 024	

Produits à recevoir

	Montant
Clients fae groupe	1 476
Fournisseurs rrr a obtenir et aar	18 979
Total	20 455

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	488 018			488 018
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	183 447	122 814	163 564	142 697
Total	671 465	122 814	163 564	630 715
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		122 814	163 564	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 452 240,00 euros décomposé en 28 265 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	28 265	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	28 265	16,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 157 220 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	23 932	23 932		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 604	55 604		
Dettes fiscales et sociales	75 283	75 283		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 400	2 400		
Produits constatés d'avance				
Total	157 220	157 220		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	35 678			
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact.n.parv.	46 523
C.e.t. (cfe+cvae)	2 000
Total	48 523

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/08/2025	31/08/2024
FRANCE EXPORT	648 677	1 003 070
TOTAL	648 678	1 003 071

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : FORVIS MAZARS SA

Forme : SA

Au capital de : 8 320 000 euros

Adresse du siège social :
45 rue Kléber
92400 Levallois Perret

Etats détaillés

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/25	Net au 31/08/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
20800900 – Indemnité clientèle	1 008 200		1 008 200	1 008 200
20801000 – Mali confusion /ind clientèle	268 359		268 359	268 359
29080000 – Deprec. aut. immob. incorp.		488 018	-488 018	-488 018
Autres immobilisations incorporelles	1 276 559	488 018	788 541	788 541
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total actif immobilisé (III)	1 276 559	488 018	788 541	788 541
Stocks et en-cours				
33500000 – Travaux en cours	38 762		38 762	17 031
En cours de production	38 762		38 762	17 031
Créances				
41100000 – Clients collectif	81 876		81 876	127 937
41611000 – Clients douteux	23 860		23 860	23 860
41613000 – Clients douteux mazars creances ec	169 027		169 027	196 277
41817010 – Clients fae groupe	1 476		1 476	1 323
49100000 – Deprec. des clients douteux		142 697	-142 697	-183 447
Clients et comptes rattachés	276 239	142 697	133 542	165 949
40980010 – Fournisseurs rrr a obtenir et aar	18 979		18 979	12 320
44566000 – Tva deductible sur abs	1 560		1 560	1 415
44567000 – Credit de tva a reporter	24 651		24 651	32 284
44586000 – Tva deduct./fnp	6 596		6 596	9 356
Autres créances	51 786		51 786	55 375
Valeurs mobilières de placement				
51210100 – B.n.p.	603 597		603 597	543 403
51210400 – Banque laydernier				17
51210800 – Banque populaire ago	8 462		8 462	4 355
Disponibilités	612 060		612 060	547 775
Total actif circulant (IV)	978 846	142 697	836 150	786 131
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	2 255 405	630 715	1 624 690	1 574 671

Bilan détaillé

	Net au 31/08/25	Net au 31/08/24
PASSIF		
10130000 – Capital souscrit appele verse	452 240	452 240
Capital (dont versé ...)	452 240	452 240
Réserves		
10610000 – Reserve legale	45 224	45 224
Réserve légale	45 224	45 224
10680000 – Reserve facultative	1 481 601	1 481 601
Autres réserves	1 481 601	1 481 601
11900000 – Report a nouveau (solde debiteur)	-603 771	-662 484
Report à nouveau	-603 771	-662 484
Résultat de l'exercice	92 177	58 712
Total capitaux propres (I)	1 467 470	1 375 294
Total autres fonds propres (I bis)		
Total des provisions (II)		
16410000 – Emprunts	10 147	25 276
16410500 – Emprunt pge bnp	13 785	34 334
51210700 – Société générale		53
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	23 932	59 663
40100000 – Fournisseurs collectif	9 081	8 489
40819000 – Fournisseurs fact.n.parv.	46 523	69 891
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 604	78 380
43703000 – Réunion mutuelle cadres	3 259	3 259
Organismes sociaux	3 259	3 259
44400000 – Etat impots/les benefices	24 020	
Etat, Impôts sur les bénéfices	24 020	
44572000 – Tva collectee enc. 20%	45 727	57 123
44577202 – Tva collectee/serv./8,5/encaiss.	31	31
44587000 – Tva/fae	246	221
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	46 005	57 375
44860400 – C.e.t. (cfe+cvae)	2 000	530
Autres dettes fiscales et sociales	2 000	530
Dettes fiscales et sociales	75 283	61 164
45100000 – Comptes courants groupe		171
46700001 – Divers	2 400	
Autres dettes	2 400	171
Total des dettes (III)	157 220	199 378
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	1 624 690	1 574 671

Compte de résultat détaillé

	du 01/09/24 au 31/08/25 12 mois	du 01/09/23 au 31/08/24 12 mois
Produits d'exploitation		
70610000 – Prest. de serv. france	643 449,29	941 010,90
70610100 – Prest. honoraires cross-org	12 319,20	10 290,00
70610300 – Prest. sociales recurrentes france	18 948,05	27 878,57
70610400 – Prest. sociales except. france	1 897,00	2 319,00
70640000 – Avoirs/creances	-57 300,70	
70851000 – Produits activites annexes frais fr	20 326,10	21 331,03
70881030 – Refact. hn france	8 793,00	149,07
70881090 – Refact. couts france		92,38
70881900 – Refact. diverses france	245,65	
Production vendue	648 677,59	1 003 070,95
Montant net du chiffre d'affaires	648 677,59	1 003 070,95
71340000 – Var. des en-cours de product. de se	21 731,29	-39 996,23
Production stockée	21 731,29	-39 996,23
78174000 – Repr./prov. pour deprec. des creanc	163 563,94	28 151,83
Reprises sur amort., dép. et provisions	163 563,94	28 151,83
75800000 – Produits divers de gestion courante	46,00	171,54
Autres produits	46,00	171,54
Total des produits d'exploitation (I)	834 018,82	991 398,09
Charges d'exploitation		
60410000 – Ss-tr. hn groupe france (p°)	34 144,10	47 033,10
60411000 – Ss-tr. frais groupe france (p°)	268,00	1 093,00
60420000 – Ss-tr. hn hors groupe france (p°)	18 859,91	42 400,44
60421000 – Ss-tr. frais hors groupe france (p°)	-240,00	
60450000 – Ss-tr hn groupefrance – cross org	403 851,67	504 843,83
60451000 – Ss-tr. frais groupe france – cross	33 941,23	34 264,16
60470006 – Autres frais –autres frais (p°)	1 924,30	751,07
60470013 – Autres frais–depenses administrativ		142,44
60640902 – Autres fournit. administratives		84,20
61121000 – Carl prest. de coordi.	4 490,00	7 826,00
61122000 – Cout reseau france	5 707,00	11 314,00
61125000 – Carl prest. de developpement	1 837,77	-4 765,77
61550800 – Entret. et maint. logiciels	773,93	20 822,10
61660100 – Assur. responsabilite civile	-4 329,00	-7 465,00
61680000 – Assur. autres biens immobiliers		689,29
61830000 – Documentation tech.		-7 405,00
62262100 – Hn juridiques	1 640,00	-550,00
62262900 – Hn avocat divers	7 265,64	1 364,56
62263000 – Hn paie sous traitee	792,00	814,00
62269000 – Hn autres hors groupe	62 957,85	164 208,69
62269010 – Hn autres groupe france	5 712,00	
62270100 – Frais d'actes	1 795,65	219,38
62310000 – Annonces et insertions		12,00
62340000 – Cadeaux a la clientele	100,00	
62514000 – Transp. et deplac. du personnel aut		138,58
62629000 – Autres frais postaux autres		34,80
62780000 – Autres frais et commissions/prest.	2 991,40	2 789,22
62812000 – Cotis. oec (hors stagiaires)	2 326,00	2 299,88
62813000 – Cotis. crcc	4 960,37	6 096,93

Compte de résultat détaillé

	du 01/09/24 au 31/08/25 12 mois	du 01/09/23 au 31/08/24 12 mois
62814000 – Pee frais de gestion		173,95
62816300 – H3c contrib. annuelle	1 536,57	2 323,44
62819000 – Autres cotisations	190,00	200,00
62820100 – Debarras, archivage	142,78	
Autres achats & charges externes	593 639,17	831 753,29
63120900 – Taxe apprentissage		96,42
63330000 – Formation continue		113,08
63511900 – Cfe – cvae	580,00	4 452,00
Impôts, taxes et vers. assim.	580,00	4 661,50
64110002 – Salaires et appoint. das tech.		13 005,85
64120002 – Variat. prov. cp tech.		-3 064,89
64143002 – Indemnites depart a la retraite tec		6 436,39
64145002 – Indemnites compensatrices de cp/rtt		1 118,58
Salaires		17 495,93
64510002 – Cotis. urssaf tech.		7 111,02
64520002 – Mutuelles et prev. tech.		416,40
64531002 – Caisse de retraite tech.		1 237,82
64586002 – Var. prov. charges soc. et fiscales		-1 134,01
Cotisations sociales		7 631,23
Dotations aux amort. et aux dépréciations	122 813,71	69 876,06
68174000 – Dot. aux prov. des creances douteus	122 813,71	69 876,06
Sur actif circulant : dotations aux dép.	122 813,71	69 876,06
65110000 – Redev. de marque carl	214,00	373,00
65800000 – Charges div. de gestion courante –	1,22	57,69
Autres charges	215,22	430,69
Total des charges d'exploitation (II)	717 248,10	931 848,70
Résultat d'exploitation (I - II)	116 770,72	59 549,39
Quote-part sur op. faites en commun		
Produits financiers		
Total des produits financiers (V)		
Charges financières		
66116000 – Interets des emprunts et dettes ass	573,90	837,36
Intérêts et charges assimilées	573,90	837,36
Total des charges financières (VI)	573,90	837,36
Résultat financier (V - VI)	-573,90	-837,36
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	116 196,82	58 712,03
Résultat exceptionnel (VII - VIII)		
69510000 – Impots/les benefices	24 020,00	
Impôts sur les bénéfices (X)	24 020,00	
Total des produits (I + III + V + VII)	834 018,82	991 398,09

Compte de résultat détaillé

	du 01/09/24 au 31/08/25 12 mois	du 01/09/23 au 31/08/24 12 mois
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	741 842,00	932 686,06
RESULTAT DE L'EXERCICE	92 176,82	58 712,03

Liasse fiscale

Déclaration de résultat 2065

Exercice ouvert le	01/09/2024	et clos le	31/08/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
SAS FORVIS MAZARS					
SIRET	4 2 8 2 8 8 4 8 4 0 0 0 3 6				
Adresse du principal établissement:					
7 Avenue DU PRE FELIN PARC DES GLAISINS 74940 ANNECY LE VIEUX				Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
				SIRET	

B ACTIVITE					
Activités exercées	Activités comptables			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	96 080	Déficit	0	
	Bénéfice imposable à 15 %	0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long teme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
--	--	--	--	--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
---	--	--	--	--	--

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					

F COMPTABILITE INFORMATISEE					
-----------------------------	--	--	--	--	--

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
---	--	--	--	--	--

Nom et coordonnées ECF			Viseur conventionné		Visa : CGA
– du prestataire :					
.....					
– du comptable : SAS FORVIS MAZARS					
109 Rue TETE D'OR 69006 LYON					
Tél : 04.26.84.52.52.					
– du conseil :					
Tél :					
– du CGA ou du viseur conventionné :					
Tél :					
– N° d'agrément :					

Docusign Envelope ID: 52B06FF5-03D7-41F3-93A5-22BA0D91A2D0

(art. 223 du Code général des impôts)

LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2025

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
				5	6	7	8	

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %		à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Cegid Group

IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

2065INT
2025

SAS FORVIS MAZARS
428288484 IS1

I – ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 – Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quiquies C–I–1 du CGI), cocher la case :	
2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné un autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, l’adresse et le SIREN de l’entité désignée :	
ou le numéro d’identification :	
3 – Si vous êtes l’entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quiquecies C–2 du CGI), cocher la case :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l’adresse et le SIREN de la société tête de groupe :	
ou le numéro d’identification :	
4 – Si vous n’êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer la désignation, l’Etat de résidence et le SIREN de l’entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :	
ou le numéro d’identification :	

II – ENTREPRISES DANS LE CHAMP D’APPLICATION DE L’IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)	
1 – Vous êtes dans le champ de l’article 223 VL du CGI ou vous sortez du champ de l’article 223 VL du CGI au titre de l’exercice déclaré ?	
2 – Vous êtes, au sens des règles d’imposition minimale mondiale des groupes l’entité mère ultime ou une entité constitutive autre que l’entité mère ultime	
Si vous n’êtes pas la mère ultime veuillez indiquer le nom, l’Etat de résidence et le SIREN de l’entité mère ultime	
ou le numéro d’identification :	
Date d’ouverture de l’exercice : Date de clôture de l’exercice :	
3 – Vous déposez, au titre de cet exercice la déclaration d’informations au titre de l’impôt complémentaire (art. 223 WW du CGI), cocher la case :	
Sinon, veuillez indiquer le nom, l’Etat de résidence et le SIREN de l’entité qui est désignée pour le dépôt de la déclaration d’informations au nom de votre entreprise	
ou le numéro d’identification :	
Vous déposiez la déclaration d’informations au titre de l’impôt complémentaire de l’exercice précédent, mais n’en déposez plus au titre de cet exercice, cochez la case	
4 – Si vous êtes l’entité désignée par le groupe comme redevable de l’impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d’investissement et des entités d’investissement d’assurance (4e alinéa du IV de l’art. 223 WF du CGI), veuillez indiquer, le nom, l’adresse et le numéro d’identification fiscale (SIREN le cas échéant) de toutes les entités d’investissement et entités d’investissement d’assurance du groupe résidentes en France.	
ou le numéro d’identification :	
5 – Vous déposez au titre de cet exercice le relevé de liquidation de l’impôt complémentaire (art. 1679 decies du CGI), cocher la case :	
Le cas échéant, indiquer le nom, l’adresse et le SIREN de l’entité désignée pour déposer le relevé de liquidation au titre de l’impôt national complémentaire (INC) ou de la règle des bénéfices insuffisamment imposés (RBI)	
Vous déposiez un relevé de liquidation au titre de l’impôt complémentaire de l’exercice précédent, mais n’en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case :	

Tableaux fiscaux Réel Normal

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SAS FORVIS MAZARS										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										12											
Adresse de l'entreprise										7 Avenue DU PRE FELIN 74940 ANNECY LE VIEUX										Durée de l'exercice précédent*										12											
Numéro SIRET*										42828848400036										Néant										*											
																														Exercice N clos le,											
																														31/08/2025											
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3											
Capital souscrit non appelé										(I) AA																															
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB										AC																					
		Frais de développement *								CX										CQ																					
		Concessions, brevets et droits similaires								AF										AG																					
		Fonds commercial (1)								AH										AI																					
		Autres immobilisations incorporelles								AJ										AK										488 018788 540											
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles								AL										AM																					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN										AO																					
		Constructions								AP										AQ																					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR										AS																					
		Autres immobilisations corporelles								AT										AU																					
		Immobilisations en cours								AV										AW																					
		Avances et acomptes								AX										AY																					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS										CT																					
		Autres participations								CU										CV																					
		Créances rattachées à des participations								BB										BC																					
		Autres titres immobilisés								BD										BE																					
		Prêts								BF										BG																					
		Autres immobilisations financières*								BH										BI																					
TOTAL (II)										BJ										1 276 558										BK										488 018788 540	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL										BM																					
		En cours de production de biens								BN										BO										38 762											
		En cours de production de services								BP										BQ																					
		Produits intermédiaires et finis								BR										BS																					
		Marchandises								BT										BU																					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV										BW																					
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX										BY										142 696133 541											
		Autres créances (3)								BZ										CA										51 785											
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé								CB										CC																					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD										CE																					
Disponibilités										CF										CG										612 059											
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*								CH										CI																						
	TOTAL (III)								CJ										978 846										CK										142 696836 149		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler								(IV) CW																																
	Primes de remboursement des obligations								(V) CM																																
	Ecart de conversion actif*								(VI) CN																																
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO										2 255 404										1A630 7141 624 690												
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP										(3) Part à plus d'un an										CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :								Stocks :										Créances :																					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SAS FORVIS MAZARS		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 452 240)			DA	452 240	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	45 224	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 481 601	
	Report à nouveau			DH	(603 771)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	92 176	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 467 470	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	23 932	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	55 604	
	Dettes fiscales et sociales			DY	75 283	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2 400	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	157 219		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 624 690		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	157 219
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FORVIS MAZARS							Néant ☐ *			
				Exercice N						
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *			FD		FE		FF		
				FG	648 677	FH		FI	648 677	
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	648 677	FK		FL	648 677	
	Production stockée*							FM	21 731	
	Production immobilisée*							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	163 563	
	Autres produits (1) (11)							FQ	46	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	834 018	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS		
	Variation de stock (marchandises)*							FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	593 639	
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	580	
	Salaires et traitements*							FY		
	Charges sociales (10)							FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements (14) – dotations aux provisions*							GA	
									GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC	122 813
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	
	Autres charges (12)							GE	215	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	717 248	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	116 770		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
	Total des produits financiers (V)							GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	573	
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
	Total des charges financières (VI)							GU	573	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(573)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	116 196		

Désignation de l'entreprise										SAS FORVIS MAZARS		Néant ☐ *	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	24 020	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)											HL	834 018	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)											HM	741 842	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	92 176
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										1G	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX	
	(9)	Dont transferts de charges										RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5										A1	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9										A4	214
	(14)	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8											
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) HS											
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
												Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
											Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FORVIS MAZARS												Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	1 276 558	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
				Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		KV		KW		KX			
						KY		KZ		LA			
		Matériel de transport*			LB		LC		LD				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF		LG				
	Emballages récupérables et divers *			LH		LI		LJ					
	Immobilisations corporelles en cours					LK		LL		LM			
	Avances et acomptes					LN		LO		LP			
	TOTAL III												
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V				
TOTAL IV					1Q		1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	1 276 558	0H		0J			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 276 558	1X				
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W				
	Autres participations		I0		0X		0Y		0Z				
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G				
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K		0L	1 276 558	0M				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le :

31/08/2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS FORVIS MAZARS**

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4)	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FORVIS MAZARS												Néant ☒ *										
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
Frais d'établissement et de développement				CY				EL				EM				EN						
Fonds commercial				RE				RF				RI				RJ						
Autres immobilisations incorporelles				PE				PF				PG				PH						
TOTAL I				RK				RM				RN				RO						
Terrains				PI				PJ				PK				PL						
Constructions	Sur sol propre			PM				PN				PO				PQ						
	Sur sol d'autrui			PR				PS				PT				PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV				PW				PX				PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ				QA				QB				QC						
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD				QE				QF				QG						
	Matériel de transport			QH				QI				QJ				QK						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL				QM				QN				QO						
	Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT						
TOTAL II				QU				QV				QW				QX						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN				ØP				ØQ				ØR						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Fonds commercial		RP			RQ			RR			RS			RT			RU			RV		
Autres immob. incor- porelles		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1		
TOTAL I		RW			RX			RY			RZ			SB			SC			SD		
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
	Matériel de transport	U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
	Emballages récup. et divers	W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL II		X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL							NM									NO				
Total général (I+II+III)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY				Total général non ventilé (NW-NY)			NZ						
CADRE C																						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					Montant net au début de l'exercice				Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9			Z8							
Primes de remboursement des obligations												SP			SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FORVIS MAZARS								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	488 018	6B		6C		6D	488 018
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	183 446	6U	122 813	6V	163 563	6W	142 696
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B	671 464	TY	122 813	TZ	163 563	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	671 464	UB	122 813	UC	163 563	UD	630 714
Dont dotations et reprises	– d'exploitation – financières – exceptionnelles	UE	122 813	UF	163 563				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FORVIS MAZARS										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT			UV			UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	192 886		192 886					
	Autres créances clients				UX	83 351		83 351					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	32 806		32 806					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	18 979		18 979					
	Charges constatées d'avance				VS								
	TOTAUX				VT	328 024		VU	328 024		VV		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG									
		à plus d'1 an à l'origine		VH	23 932		23 932						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	55 604		55 604						
Personnel et comptes rattachés				8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	3 258		3 258						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	24 020		24 020						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	46 004		46 004						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	2 000		2 000						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	2 400		2 400						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	157 219		VZ	157 219					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	35 677		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Cegid Group

Désignation de l'entreprise :SAS FORVIS MAZARS

Néant

Exercice N. clos le :31/08/2025

I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	92 176		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)																				WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE					XE										
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG															
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB															
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX					XW										
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ															
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																				I7	24 020	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					K7										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %										I8										
													ZN										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions					WN												
											WO												
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)																				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ											
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8														
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																				Y3			
										TOTAL I										WR	116 196		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *																				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)																				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19% – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs										WV										
													WH										
													WP										
													WW										
													XB										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6												
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ												
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	(				XA											
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																				ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																				ZY		
	Majoration d'amortissement*																				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5			XF									
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV			Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA												
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP			Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC												
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB													
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)																				XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9			Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI			XG											
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA			Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL														
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB			Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH														
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC			Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI														
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD																			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II										XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										{		bénéfice (I moins II)		XI	116 196								
										{		déficit (II moins I)					XJ						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*														ZL									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																	XL	20 117					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)														XN	96 079		XO						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FORVIS MAZARS				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	20 117
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)				K5	20 117
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FORVIS MAZARS											Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	(662 483)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	58 712					ZD				
	Prélèvements sur les réserves			0E						ZE				
										ZF				
	TOTAL I			0F	(603 771)					ZG	(603 771)			
											TOTAL II		ZH	(603 771)
RENSEIGNEMENTS DIVERS													Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	504 783			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8			XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	11 493			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	68 669			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES	9 012		ST	8 692			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	593 639			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	580			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)						ZS			9Z				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	580			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	134 089			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	122 579			
DIVERS	- Montant brut des salaires *									0B				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									0S				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FORVIS MAZARS							Néant ☒ *					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE												
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①			Valeur d'origine* ②		Valeur nette réévaluée* ③		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④		Autres amortissements* ⑤		Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*							
Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %				
I. Immobilisations*	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+							
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice										
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme										
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *										
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨											
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩					(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS FORVIS MAZARS					Néant	☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FORVIS MAZARS

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷		❸	❹
Moins-values nettes		N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ❹= ❷+❸-❹-❺
	À 19 % ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :SAS FORVIS MAZARS

Néant☒*

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS FORVIS MAZARS		Néant ☐ *																							
Exercice ouvert le : 01/09/2024		et clos le : 31/08/2025		Durée en nombre de mois		12																			
DECLARATION DES EFFECTIFS																									
Effectifs moyens du personnel						YP																			
Dont apprentis						YF																			
Dont handicapés						YG																			
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL																			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																									
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	648 677																		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés						OK																			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante						OL																			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT																			
TOTAL 1						OX	648 677																		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	46																		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE																			
Subventions d'exploitation reçues						OF																			
Variation positive des stocks						OD	21 731																		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI																			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT																			
TOTAL 2						OM	21 777																		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Achats						ON	492 749																		
Variation négative des stocks						OQ																			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR	100 889																		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.						OS																			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ																			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	215																		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU																			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9																			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante						OY																			
TOTAL 3						OJ	593 854																		
IV Valeur ajoutée produite																									
Calcul de la Valeur Ajoutée						TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	76 600																	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)						SA	76 600																		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																									
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE						EV	X																		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX	648 677																		
Effectifs au sens de la CVAE						EY																			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX	585 000 000																		
Période de référence				GY	0	1	/	0	9	/	2	0	2	4	GZ	3	1	/	0	8	/	2	0	2	5
Date de cessation				HR			/			/															

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/08/2025

N° SIRET

42828848400036

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS FORVIS MAZARS

ADRESSE (voie)

7 Avenue DU PRE FELIN

CODE POSTAL

74940

VILLE

ANNECY LE VIEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	28 262		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3		
Total des lignes P1 + P2			P5	4	Total des lignes P3 + P4	P6	28 265

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

FORVIS MAZARS

N° SIREN (si société établie en France)

351497649

% de détention

99.98

Nb de parts ou actions

28 262

Adresse :

N°

109

Voie

Rue TETE D'OR

Code Postal

69006

Commune

LYON

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant

X

*

EXERCICE CLOS LE31/08/2025N° SIRET42828848400036

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISESAS FORVIS MAZARS

ADRESSE (voie)7 Avenue DU PRE FELIN

CODE POSTAL74940VILLEANNECY LE VIEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexes fiscales

7 Avenue DU PRE FELIN
PARC DES GLAISINS
74940 ANNECY LE VIEUX

[illegible]



Désignation de l'entreprise SAS FORVIS MAZARS

7 Avenue DU PRE FELIN
PARC DES GLAISINS
74940 ANNECY LE VIEUX

[illegible]

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :
Complément de désignation ou prénom :
forme juridique ou titre :
N° / Type / Libellé voie :
Complément de distribution :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

GALET OLDRA

SAS
12, Avenue du Pré Félin

74940 Annecy Le Vieux
FRANCE

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :
Complément de désignation ou prénom :
forme juridique ou titre :
N° / Type / Libellé voie :
Complément de distribution :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

GPA CONSULTANT

SAS
1, Place DU 18 JUIN 1940
PARC DES GLAISINS
74940 ANNECY LE VIEUX
FRANCE

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)

X

Date de réalisation de l'opération : 24/06/1994

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial	170 553	1 008 200			1 008 200
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :
Complément de désignation ou prénom :
forme juridique ou titre :
N° / Type / Libellé voie :
Complément de distribution :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

GALET OLDRA

SAS
12, Avenue Du Pré Faucon

74940 Annecy Le Vieux
FRANCE

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :
Complément de désignation ou prénom :
forme juridique ou titre :
N° / Type / Libellé voie :
Complément de distribution :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

AVVENS 74

SAS
1, Place DU 18 JUIN 1940
PARC DES GLAISINS
74940 ANNECY LE VIEUX
FRANCE

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)

X

Date de réalisation de l'opération : 24/07/2006

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial	1 008 200	1 276 559			1 276 559
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

Documents complémentaires